



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-35

Objet : Délibération portant actualisation du tableau d'affectation n°2 des subventions aux associations pour 2021

Conseillers en exercice	29		Pour	28
Conseillers présents	21		Contre	
Quorum	15			
Conseillers représentés	7	L'an 2021, le 30 juin à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis au Pôle associatif de Salleboeuf, sous la présidence de Christian SOUBIE		
Suffrages exprimés	28			
Date de convocation	21/VI/2021			
Date d'affichage	22/VI/2021			

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Nathalie MAVIEL**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux		Thierry GENETAY
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le

0 1 JUL. 2021

N° 2021-35

Objet : Délibération portant actualisation du tableau d'affectation n°2 des subventions aux associations pour 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la délibération n° 2020-60 en date du 16 décembre 2020 portant tableau d'affectation des subventions aux associations pour 2021

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 16 juin 2021

Rapport de synthèse :

La communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" a établi en décembre 2020 un tableau provisoire d'affectation des subventions aux associations pour 2021. Ces subventions sont généralement versées sous forme de mensualités afin de faciliter la gestion de la trésorerie des associations avant l'étude de leur projet associatif et financier pour 2021.

Un travail permanent entre le Président de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", les bureaux des associations et les services communautaires permettent désormais de co-construire en toute confiance des relations apaisées. Les associations ont intégré la réduction des marges de manœuvre de la Communauté de communes qui ne peut pas suivre et accompagner systématiquement soit les projets de développement soit le désengagement de l'Etat. Mais, les associations savent également qu'elles peuvent s'appuyer sur la Communauté de communes pour se consolider si nécessaire. Ce climat de confiance permet aujourd'hui aux associations de présenter des dossiers dans lesquels elles présentent leurs besoins de façon extrêmement sincères. Ce climat de confiance est d'autant plus nécessaire lorsque nous traversons des périodes difficiles comme la crise sanitaire qui a fortement impacté le fonctionnement des structures associatives.

Les exercices 2020 et 2021 ne sont pas des exercices comme les autres tant en dépenses qu'en recettes. Les budgets exécutés en 2020 et les prévisionnels 2021 sont à regarder avec beaucoup de circonspections. Les déficits ou les excédents annoncés pouvant être plus conjoncturels que structurels.

Dans ce contexte, il est proposé de ne pas voter dès à présent le montant définitif des subventions 2021 mais un second versement provisoire en prolongeant le versement des mensualités actuelles jusqu'au 31 octobre 2021, afin de se laisser le temps d'un travail concerté.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à la l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter le principe suivant de versement anticipé :

- a. Les associations percevront pour les mois d'août à octobre 2021 inclus une mensualité dont le montant est présenté dans le tableau ci-dessous :

CRECHES	Montant provisoire du 01/08/2021 au 31/10/2021	Montant mensuel provisoire du 01/08/2021 au 31/10/2021
Crèche Capucine Siège : 2 Allée Capdevielle – Sallebœuf	35 400,00 €	11 800,00 €
Crèche Petit prince Siège : 5 rue de Verdun Carignan de Bx	23 272,75 €	7 757,58 €
Crèche ADEP - Les Bons enfants Siège : rue des écoles - Fargues St Hilaire	36 036,00 €	12 012,00 €
Crèche ADEP – Vertelune Siège : 1 et 2 résidence du bourg - Tresses	38 808,00 €	12 936,00 €

AUTRES ACTIVITES JEUNESSE	Montant provisoire du 01/08/2021 au 31/10/2021	Montant mensuel provisoire du 01/08/2021 au 31/10/2021
CAC (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie 24 rue de Verdun - Carignan de Bx	3 875,00 €	1 291,67 €
FCCB (accueil sportif des jeunes) Siège : 14 chemin de Petrus - Tresses	8 000,00 €	2 666,67 €
TAM TAM (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie de Sallebœuf	3 950,00 €	1 316,67 €
Terre de Jeux ludothèque Siège : 25 avenue Desclaud - 33370 Tresses	11 177,50 €	3 725,83 €

- b. Le montant des mensualités sera révisé, après examen des budgets des associations et vote ultérieur par le Conseil communautaire du montant **définitif** des subventions annuelles ;
- c. Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents relatifs à ce sujet.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 1^{er} juillet 2021






Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant actualisation du tableau d'affectation n°2
des subventions aux associations pour 2021



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	01/07/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	01/07/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	01/07/2021	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président